

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS N° 1 DE L'UMQ

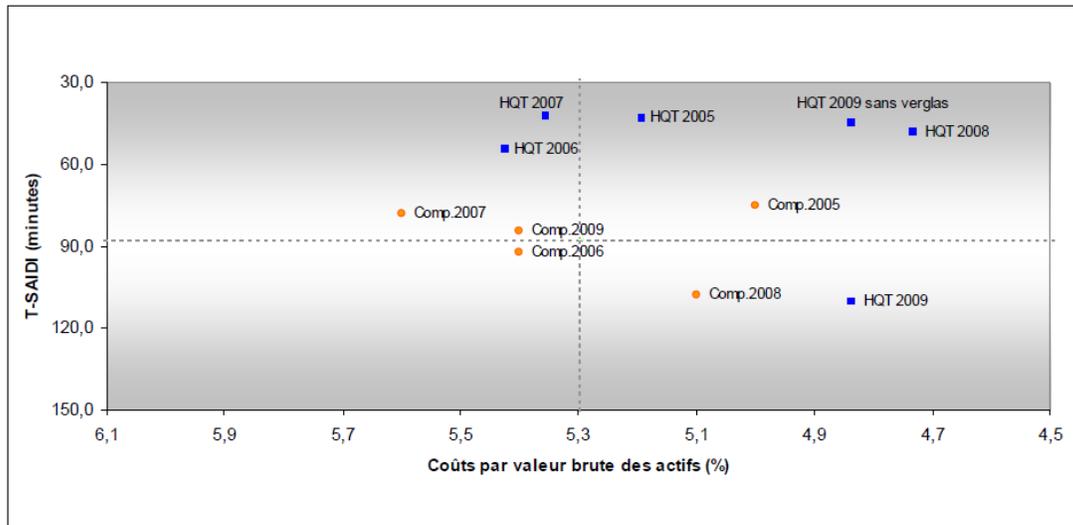
1. Référence :

B-0008, HQT-3, document 1, page 11.

Préambule :

«

Figure 2
Durée (minutes) d'interruption de service (T-SAIDI) et
Coûts d'exploitation, de maintenance et d'administration plus les coûts des investissements
en pérennité par la valeur des immobilisations corporelles et des actifs incorporels (%)



Selon cette figure, les meilleures performances apparaissent au quadrant situé en haut à la droite de la figure, soit la zone des coûts par rapport à la valeur des actifs les moins élevés et de la plus petite durée d'interruption de service. Des résultats présentés, il appert que le Transporteur est généralement plus performant, ses résultats étant meilleurs que la moyenne des résultats des entreprises participantes. Cette performance s'est néanmoins détériorée en 2009 en raison d'un événement climatique majeur (verglas de décembre 2009) hors du contrôle du Transporteur. Malgré l'impact de cet événement sur ses résultats, le Transporteur est demeuré en 2009 plus performant que la moyenne des entreprises participantes. En excluant cet événement, le Transporteur se situe dans la zone du moindre coût et de la plus petite durée. » (Nous soulignons)

Demande :

- 1.1 Veuillez reproduire la figure 2 de la référence en excluant les événements climatiques majeurs pour le Transporteur et pour le composite de services publics d'électricité (« Comp ») et ce, pour chacune des années de 2005 à 2009.

2. Référence :

B-0009, HQT-3, document 1.1, page 7.

Préambule :

«

Tableau 1
Coût moyen d'utilisation par effectif (\$)

Domaine	Description	Exercices terminés le 31 décembre					
		Années historiques			Année de base 2011	Année témoin 2012	Variation annuelle moyenne 2008-2012
2008	2009	2010					
Téléphonie administrative	Services téléphonie facturés / effectif	1 593 \$	1 551 \$	1 616 \$	1 648 \$	1 671 \$	1,2%

À compter de 2012, pour fins d'allègement de la gestion, les coûts des télécommunications de service seront facturés sur la base du nombre d'effectifs, plutôt que du nombre de lignes téléphoniques. Pour fins de comparaison, les données des années antérieures ont été redressées.

La croissance annuelle moyenne de 2008 à 2012 s'élève à 1,2%, ce qui représente une croissance inférieure à l'inflation. » (Nous soulignons)

Demandes :

- 2.1 Veuillez justifier la croissance annuelle moyenne de 2009 à 2012 qui s'élève à 2,5%, ce qui représente une croissance supérieure à l'inflation.
- 2.2 Veuillez fournir le coût moyen d'utilisation par effectif correspondant à celui de la référence pour des entreprises comparables au Transporteur.

3. Référence :

B-0009, HQT-3, document 1.1, page 13.

Préambule :

Indicateur d'efficience - Groupe Technologie						
Fiche technique						
Direction	Direction principale Technologie de l'information					
Produits et services	Services de bureautique de base et additionnels					
Indicateur	Coût moyen de support et d'exploitation par ordinateur					
Définition	<p>Le numérateur comprend tous les services nécessaires au fonctionnement d'un poste de travail dont notamment les services d'assistance, de dépannage, de déplacement d'équipement ainsi que de services conseils.</p> <p>Aux fins du calcul, le nombre d'ordinateurs correspond à l'inventaire facturé aux clients. Ce nombre inclut les postes de table et les portables.</p> <p>L'indicateur exprime le coût moyen de support et d'exploitation des ordinateurs utilisés par les clients.</p>					
Unité de mesure	\$ par ordinateur					
Méthode de calcul	$\frac{\text{Services de bureautique facturés}}{\text{Nombre d'ordinateurs}}$					
Résultats		2008	2009	2010	2011	2012
	HQD	2 115	1 979	1 965	2 019	2 035
	HQT	2 404	2 326	2 366	2 396	2 452
	HQ	2 218	2 118	2 100	2 113	2 245
	<p style="text-align: center;">Coût moyen de support et d'exploitation par ordinateur (HQ)</p>					

Demandes :

- 3.1 Veuillez justifier la croissance annuelle moyenne de 2011 à 2012 de l'indicateur de la référence pour HQT qui s'élève à 2,3%, ce qui représente une croissance supérieure à l'inflation.
- 3.2 Veuillez fournir le coût moyen de support et d'exploitation par ordinateur correspondant à celui de la référence pour des entreprises comparables au Transporteur.
- 3.3 Veuillez expliquer pourquoi le coût moyen de support et d'exploitation par ordinateur est supérieur pour HQT par rapport à HQD et à HQ.

4. Référence :

B-0010, HQT-3, document 2, page 8, lignes 19 à 22.

Préambule :

« L'IC – Transport constitue un des objectifs corporatifs du Transporteur approuvés par le Conseil d'administration de l'entreprise (voir la section 2 du présent document).

Depuis le début des années 1990, cet indice a connu une nette amélioration, suivie d'une stabilisation dans les années 2000. »

Demandes :

- 4.1 Veuillez fournir l'IC – Transport pour chaque année entre 1990 et 2000.
- 4.2 Pour chaque année entre 1990 et 2010, veuillez fournir la portion expliquée par des événements naturels extrêmes et indiquer si ces événements sont inclus dans les chiffres de l'IC – Transport publiés par le Transporteur.

5. Références :

- (i) B-0010, HQT-3, document 2, page 28, tableau 16;
- (ii) B-0010, HQT-3, document 2, page 30, tableau 17;
- (iii) B-0010, HQT-3, document 2, page 32, lignes 3 à 13.

Préambule :

(i)

Tableau 16
Objectifs corporatifs et résultats 2010

Hydro Québec		OBJECTIFS CORPORATIFS 2010			
Aux fins du régime d'intéressement et de rémunération incitative					
Division Hydro-Québec TransÉnergie					
DÉCLENCHEUR					
Le bénéfice net consolidé des activités poursuivies d'Hydro-Québec devra être au moins égal à 2 425 M\$ (bénéfice prévu au plan d'affaires). Ce déclencheur financier s'applique à l'ensemble des objectifs corporatifs. Note: Le Conseil d'administration peut réviser le déclencheur financier en fonction d'une faible hydraulicité ou d'événements exceptionnels ou hors contrôle de la Direction survenus en cours d'année et qui ont eu un ou des impacts majeurs sur le bénéfice net.					
	Pondération maximale	Seuil * (Pondération maximale x 0%)	Cible * (Pondération maximale x 66,6%)	Idéal * (Pondération maximale x 100%)	
CATÉGORIE A : CLIENTS 40%					
Indice de continuité - Transport (excluant les événements naturels extrêmes)	3,0	0,80	0,60	0,45	
Dossiers approuvés par le Comité sectoriel pour :					
a) Projet Imagine - Déploiement de la télésurveillance	3,0	1 dossier approuvé sur 3	2 dossiers approuvés sur 3	3 dossiers approuvés sur 3	
b) Politique d'ajouts au réseau de transport (dossier Régie)					
c) Stratégie de pérennité des transformateurs (acquisition et standardisation)					
Conformité aux normes de fiabilité NERC/NPCC	3,0	4	2	0	
Demandes d'investissement supérieures à 25 M\$ déposées à la Régie de l'énergie Élément de mesure : nombre de dossiers déposés à la Régie de l'énergie au 31 décembre 2010	3,0	6	7	8	
Total de la catégorie A	12,0				
CATÉGORIE B : EMPLOYÉS 20%					
Indice de mobilisation du personnel	3,0	6,35	6,59	6,70	
Taux de fréquence des accidents avec perte de temps et assistance médicale (par 200 000 heures travaillées)	3,0	4,50	3,90	3,60	
Total de la catégorie B	6,0				
CATÉGORIE C : ACTIONNAIRE 40%					
Contrôle des charges d'exploitation ⁽¹⁾	9,0	s/o	Budget 2010 prévu au Plan d'affaires	Budget 2010 prévu au Plan d'affaires moins 1,0%	
Réalisation des mises en service de projets majeurs (annexe)	3,0	4	6	8	
Total de la catégorie C	12,0				
PONDÉRATION TOTALE					
	30,0				

RÉSULTATS AU 31 DÉCEMBRE 2010		
Bénéfice net consolidé des activités poursuivies d'Hydro-Québec égal à 2 515 M\$.		
Résultat réel	Pondération accordée	Résultat de la division (%)
0,32	3,0	
3 dossiers approuvés sur 3	3,0	
0	3,0	
8	3,0	
Objectif annuel		
3,28	3,0	
688,9	9,0	
8	3,0	
Sur 27 :	27,00	
Sur 30 :	30,00	100,00%

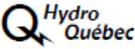
(1) Charges d'exploitation non consolidées incluant :
 > Charges de réseau
 > Normes comptables (norme 3110 et autres), suivi environnemental
 > Programme de renforcement temporaire (kort)
 > Charges découlant de demandes additionnelles (overand) lorsque l'un/les ag/s à titre de fournisseur de service

* Résultat intermédiaire entre le seuil et la cible : Pondération maximale x ((Résultat - Seuil) / (Cible - Seuil)) x 66,6%
 Résultat intermédiaire entre la cible et l'idéal : Pondération maximale x ((Résultat - Cible) / (Idéal - Cible)) x 33,4%

Résultats approuvés au CA
le 18 février 2011

(ii)

Tableau 17
Objectifs corporatifs 2011

		OBJECTIFS CORPORATIFS 2011 Pour fins de régime d'intéressement et de rémunération incitative			
Division Hydro-Québec TransÉnergie					
DÉCLENCHEUR	Le bénéfice net consolidé des activités poursuivies d'Hydro-Québec devra être au moins égal à 2 400 M\$ (bénéfice prévu au plan d'affaires). Ce déclencheur financier s'applique à l'ensemble des objectifs corporatifs. Note: Le Conseil d'administration peut réviser le déclencheur financier en fonction d'une faible hydraullicité ou d'événements exceptionnels ou hors contrôle de la Direction survenus en cours d'année et qui ont eu un ou des impacts majeurs sur le bénéfice net.				
	Pondération maximale	Seuil * (Pondération maximale X 0%)	Cible * (Pondération maximale X 66,6%)	Idéal * (Pondération maximale X 100%)	
CATÉGORIE A : CLIENTS 40%					
Indice de continuité - Transport (excluant les événements naturels extrêmes)	3,0	0,80	0,60	0,45	
Dossiers approuvés par le Comité sectoriel pour :	3,0				
a) Réingénierie de la chaîne d'approvisionnement : optimisation des inventaires (en partenariat avec HQÉSP)		1 dossier approuvé sur 3	2 dossiers approuvés sur 3	3 dossiers approuvés sur 3	
b) Gestion stratégique des investissements : évolution et gestion du changement					
c) Évolution des systèmes d'automatismes dans les postes électriques					
Conformité aux normes de fiabilité NERC/NPCC (excluant les non-conformités déclarées)	3,0	4	2	0	
Demandes d'investissement supérieures à 25 M\$ déposées à la Régie de l'énergie Élément de mesure : nombre de dossiers déposés à la Régie de l'énergie au 31 décembre 2011	3,0	6	7	8	
<i>Total de la catégorie A</i>	12,0				
CATÉGORIE B : EMPLOYÉS 20%					
Taux de fréquence des accidents avec perte de temps et assistance médicale (par 200 000 heures travaillées)	6,0	4,50	3,90	3,60	
<i>Total de la catégorie B</i>	6,0				
CATÉGORIE C : ACTIONNAIRE 40%					
Contrôle des charges d'exploitation ⁽¹⁾	6,0	s/o	711,0 M\$	685,3 M\$	
Réalisation des mises en service de projets majeurs (annexe)	6,0	4	6	8	
<i>Total de la catégorie C</i>	12,0				
PONDÉRATION TOTALE					
	30,0				
(1) Charges d'exploitation non consolidées excluant : > Charge de retraite > APRA > Normes comptables : > charges de désactualisation (normes 3110 et autres) > Impact sur les charges d'exploitation des variations de demandes des clients (à la hausse ou à la baisse) lorsque l'unité agit à titre de fournisseur de service					
* Résultat Intermédiaire entre le seuil et la cible : Pondération maximale X ((Résultat - Seuil) / (Cible - Seuil)) X 66,6% Résultat Intermédiaire entre la cible et l'idéal : Pondération maximale X (66,6 + ((Résultat - Cible) / (Idéal - Cible)) X 33,4)%					
Objectifs approuvés au CA le 10 décembre 2010					

(iii) « **2.3 Conformité aux normes de fiabilité de la NERC et du NPCC**

La conformité aux normes de fiabilité de la North American Electric Reliability Corporation (NERC) et du Northeast Power Coordinating Council, Inc. (NPCC) mesure, sur une base annuelle, le nombre de non-conformités (de niveaux 1 à 4) à l'ensemble des exigences prévues au programme annuel de vérification de conformité de la NERC et du NPCC. Aucune non-conformité n'a été soulevée pour l'année 2010. Le Transporteur a atteint l'idéal.

Afin de promouvoir une culture de fiabilité, le Transporteur a révisé le périmètre de cet objectif de conformité pour l'année 2011. Ainsi, les déclarations volontaires de non conformité n'affectent plus l'objectif, ce qui en facilite leur déclaration. Ceci permet donc une connaissance et une correction rapide des non-conformités avant qu'elles aient un impact sur la fiabilité du réseau. Étant donné son importance, cet objectif est reconduit en 2011 en excluant les non conformités déclarées par le Transporteur. » (Nous soulignons)

Demandes :

- 5.1** Veuillez expliquer pourquoi l'objectif de l'indice de mobilisation du personnel a été annulé pour 2010 et indiquer la date où il a été annulé.
- 5.2** Veuillez définir ce que le Transporteur entend par les « événements naturels extrêmes » apparaissant aux tableaux des références.
- 5.3** Veuillez fournir la valeur du « Budget 2010 prévu au Plan d'affaires » de la référence (i) et comparer cette valeur avec la valeur approuvée par la Régie pour l'année 2010.
- 5.4** Veuillez fournir la valeur réelle de tous les éléments apparaissant à la note (1) du tableau 16 de la référence (i).
- 5.5** Veuillez fournir la valeur prévue de tous les éléments apparaissant à la note (1) du tableau 17 de la référence (ii).
- 5.6** Veuillez expliquer pourquoi le Transporteur a choisi, dans ses objectifs corporatifs 2011, de hausser la pondération maximale du Taux de fréquence des accidents au lieu, par exemple, de soumettre un objectif additionnel pour remplacer l'Indice de mobilisation du personnel.
- 5.7** Veuillez expliquer pourquoi le Transporteur a choisi, dans ses objectifs corporatifs 2011, de baisser de 3 points de pourcentage la pondération maximale du Contrôle des charges d'exploitations et de hausser d'autant celle de la Réalisation des mises en service de projets majeurs.
- 5.8** Veuillez expliquer ce que signifie la mention du Transporteur de la référence (iii) selon laquelle « les déclarations volontaires de non-conformité n'affectent plus l'objectif ». Veuillez confirmer la compréhension de l'UMQ selon laquelle, quelque soit le nombre de non-conformités, en autant qu'elles soient toutes déclarées par le Transporteur, l'objectif de la référence (ii) serait atteint à l'idéal.

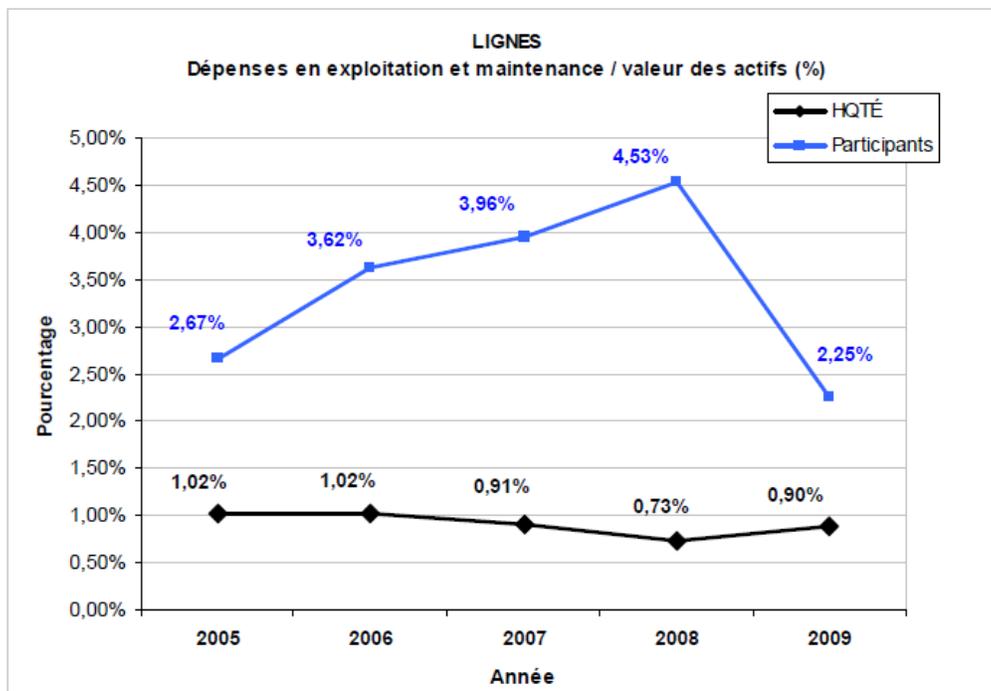
- 5.9 Veuillez expliquer le processus de déclaration volontaire des non-conformités.
- 5.10 Veuillez préciser dans quelles circonstances une non-conformité ne serait pas déclarée et expliquer le mécanisme permettant de la détecter.
- 5.11 Veuillez justifier le choix du seuil et de la cible dans l'objectif corporatif 2011 portant sur la Conformité aux normes de fiabilité de la NERC et du NPCC, maintenant que les non-conformités déclarées ne sont plus incluses.
- 5.12 Veuillez fournir le nombre annuel de non-conformités déclarées et le nombre annuel de non-conformités non déclarées imputées au Transporteur au cours de chaque année entre 2005 et 2011.

6. **Référence :**

B-0011, HQT-3, document 3, page 7, figure 2.

Préambule :

Figure 2
Dépenses en exploitation et maintenance par la valeur de l'actif –
Contribution des lignes



Demande :

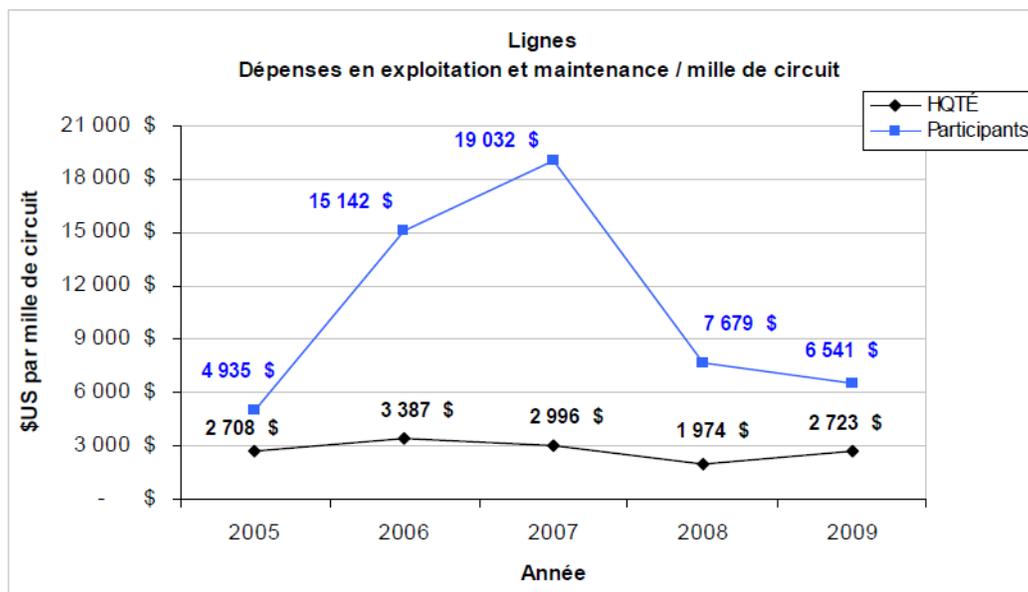
6.1 Veuillez expliquer, chiffres à l'appui, l'augmentation de l'ordre de 23% (de 0,73% à 0,90%) entre 2008 et 2009 dans la figure de la référence.

7. Référence :

B-0011, HQT-3, document 3, page 10, figure 5.

Préambule :

Figure 5
Dépenses en exploitation et maintenance par mille de circuit –
Contribution des lignes



Demande :

7.1 Veuillez expliquer, chiffres à l'appui, l'augmentation de l'ordre de 38% (de 1974 \$ à 2723 \$) entre 2008 et 2009 dans la figure de la référence.

8. Référence :

B-0011, HQT-3, document 3, page 18, lignes 1 à 17.

Préambule :

« Pour les lignes, l'indice de continuité SAIDI du Transporteur s'améliore graduellement depuis 2005. L'indice SAIFI suit globalement la même tendance.

Pour les postes, l'augmentation des valeurs 2009 des indices de continuité SAIDI et SAIFI s'explique par des conditions climatiques exceptionnelles dont le verglas en Gaspésie.

Il importe de souligner que l'indice de continuité de service dépend d'une multitude de facteurs dont :

- la conception du réseau ;*
- les conditions climatiques ;*
- la densité géographique des clients desservis ; et*
- la maintenance et l'exploitation du parc d'équipements.*

La densité géographique des clients alimentés en électricité est l'élément principal permettant d'expliquer l'écart des indices du Transporteur par rapport à la moyenne des répondants. Le Transporteur dessert environ dix clients au mille carré, comparativement à plus de 330 clients au mille carré dans le cas des entreprises les plus performantes.

Il est à noter qu'avec une densité géographique de la clientèle similaire à celle des entreprises les plus performantes, le Transporteur afficherait des résultats qui le classeraient parmi les meilleurs. » (Nous soulignons)

Demandes :

- 8.1** Veuillez indiquer si les indices de continuité SAIDI et SAIFI de la référence sont calculés en retirant les conditions climatiques exceptionnelles pour les participants autres que le Transporteur.
- 8.2** Veuillez démontrer, chiffres à l'appui, qu'avec une densité géographique de la clientèle similaire à celle des entreprises les plus performantes, le Transporteur afficherait des résultats qui le classeraient parmi les meilleurs.

9. Références :

- (i) B-0011, HQT-3, document 3, page 21, lignes 1 à 12;
- (ii) B-0011, HQT-3, document 3, page 23, lignes 1 à 7.

Préambule :

- (i) « *Le calcul des indicateurs de fiabilité en transport de l'Association canadienne de l'électricité (ACÉ) est basé sur les points de livraison et sur les interruptions non programmées.*

Le T-SAIDI a trait à la durée des interruptions de service. Cet indice est obtenu en divisant la durée totale d'interruption non programmée sur le réseau du Transporteur par le nombre total de points de livraison.

Le T-SAIFI a trait à la fréquence des interruptions de service. Cet indice est obtenu en divisant le nombre total d'interruptions non programmées

par le nombre total de points de livraison. Le T-SAIFI-SI (interruption soutenue) tient compte de la fréquence de tous les événements de plus d'une minute tandis que le T-SAIFI-MI (interruption momentanée) tient compte des événements de moins d'une minute.

Les données antérieures des participants ont été redressées afin de tenir compte d'évènements hors normes. » (Nous soulignons)

- (ii) « *Les données relatives aux résultats des participants pour 2007, 2008 et 2009 ayant été rendues disponibles par l'ACÉ, le Transporteur a pu comparer sa performance à la moyenne des résultats des participants. La performance du Transporteur quant aux trois indicateurs de fiabilité est généralement meilleure que la moyenne des résultats des compagnies canadiennes participantes au balisage. En 2009, des conditions climatiques exceptionnelles, dont le verglas en Gaspésie, expliquent la hausse importante de l'indice T-SAIDI.* »

Demandes :

- 9.1** Veuillez préciser ce qu'entend le Transporteur par les « données antérieures » de la référence (i).
- 9.2** Veuillez définir la notion de « événements hors normes » de la référence (i) et fournir les critères pour leur détermination.
- 9.3** Veuillez indiquer si les conditions climatiques exceptionnelles de la référence (ii) sont considérées comme un événement hors norme dans le contexte de la référence (i). Dans la négative, veuillez expliquer pourquoi. Dans l'affirmative, veuillez expliquer la hausse importante de l'indice T-SAIDI pour HQT en 2009.

10. Références :

- (i) B-0018, HQT-6, document 2, page 12, lignes 1 à 9;
- (ii) R-3776-2011, B-0027, HQD-7, document 3, page 12, tableau 4;
- (iii) R-3776-2011, B-0027, HQD-7, document 3, page 13, tableau 5.

Préambule :

- (i) « *Les primes et revenus divers comprennent les deux régimes de rémunération incitative, soit le régime de rémunération incitative selon la performance et le régime d'intéressement, ainsi que l'ensemble des compensations versées aux employés en raison de conditions particulières, difficiles ou contraignantes d'exercice du travail, comme l'éloignement et le travail en condition d'urgence.*

Au cours de la période 2010-2012, le Transporteur prévoit une baisse de 0,6 M\$ des primes et revenus divers. Cette baisse s'explique principalement par

l'hypothèse retenue pour les projections des degrés d'atteinte des résultats des deux régimes de rémunération incitative en 2011 et 2012. » (Nous soulignons)

(ii)

TABLEAU 4 : DEGRÉ D'ATTEINTE

	Déclencheur financier	Résultats du PDG	Résultats de HQD	Objectifs individuels contributifs à l'atteinte des résultats de HQD
Année historique 2010				
Régime d'intéressement corporatif	100 %	97 %	90 %	s.o.
Rémunération incitative selon la performance	100 %	s.o.	90 %	de 56* à 80 %
Année de base 2011				
Régime d'intéressement corporatif	100 %	67 %	67 %	s.o.
Rémunération incitative selon la performance	100 %	s.o.	67 %	de 56* à 80 %
Année témoin 2012				
Régime d'intéressement corporatif	100 %	67 %	67 %	s.o.
Rémunération incitative selon la performance	100 %	s.o.	67 %	environ 80 %

s.o. : Sans objet

* : Soit 56 % pour les cadres pour tenir compte de la Loi 100 et 80 % pour les autres groupes d'emplois.

(iii)

TABLEAU 5 : POURCENTAGE MAXIMAL DU SALAIRE DE BASE

		Déclencheur financier	Résultats du PDG	Résultats de HQD	Objectifs individuels contributifs à l'atteinte des résultats de HQD	TOTAL
Régime d'intéressement	Bureau, Métiers, Techniciens, Employés de réseau et Ingénieurs	1,5 %	3 %	s.o.	s.o.	4,5 %
	Spécialistes	1,5 %	s.o.	3 %	s.o.	4,5 %
Rémunération incitative selon la performance	Bureau non régi	1,5 %	s.o.	3 %	s.o.	4,5 %
	Professionnels et Secrétaires de direction	s.o.	s.o.	3 % ou 6 %	5 %, 7 % ou 9 %	De 8 % à 15 %*
	Cadres	s.o.	s.o.	3 %, 6 % ou 10 %	5 %, 7 %, 9 % ou 10 %	De 8 % à 20 %*

s.o. : Sans objet

* : Pour les années 2010 et 2011, le pourcentage maximal compte tenu de l'application de la Loi 100 est de 10,5 % pour les professionnels et secrétaires de direction et de 14 % pour les cadres.

Demandes :

- 10.1** Veuillez fournir un tableau selon le format du tableau 4 en référence (ii) en indiquant les degrés d'atteinte du Transporteur.
- 10.2** Veuillez confirmer que les pourcentages maximaux qui apparaissent au tableau 5 de la référence (iii) s'appliquent aussi au Transporteur. Dans la négative, veuillez fournir les modifications qui s'appliquent.

- 10.3** Veuillez décrire, chiffres à l'appui, l'hypothèse retenue dans la référence (i) qui explique la baisse de 0,6 M\$ des primes et revenus divers au cours de la période 2010-2012.
- 10.4** Pour chacun des 7 groupes de la référence (iii) qui ont des objectifs individuels contributifs à l'atteinte des résultats de HQT (soit les Professionnels et Secrétaires de direction avec des pourcentages maximaux de 5%, 7% et 9% liés aux objectifs individuels et les Cadres avec des pourcentages maximaux de 5%, 7%, 9% et 10% liés aux objectifs individuels), veuillez fournir, pour chacune des 5 dernières années, le pourcentage réel accordé pour les objectifs individuels contributifs à l'atteinte des résultats de HQT de même que les montants accordés en dollars.

11. Référence :

B-0018, HQT-6, document 2, page 14, lignes 16 à 20.

Préambule :

« Également, le Transporteur tient à préciser que pour diverses raisons, l'embauche d'effectifs prévus peut ne pas se matérialiser durant une année. Ainsi, le recours au temps supplémentaire permet d'avoir une flexibilité dans la gestion de la force de travail du Transporteur afin de réaliser la maintenance, les investissements et les mises en service, et assurer la qualité du service. » (Nous soulignons)

Demande :

- 11.1** Veuillez indiquer quelle hypothèse de pourcentage de postes vacants est considérée par le Transporteur dans la prévision de la masse salariale de 2012 afin de tenir compte du fait que l'embauche d'effectifs prévus peut ne pas se matérialiser.

12. Référence :

B-0018, HQT-6, document 2, page 28, tableau 13.

Préambule :

Tableau 13
Sommaire des charges de services partagés

	Année historique	Année de base	Année témoin
	2010	2011	2012
Groupe Technologie	123,0	129,9	130,4
Télécommunications	91,3	94,8	94,2
Innovation	11,4	12,4	12,4
Informatique	16,5	19,2	21,8
Rendement sur les actifs	3,8	3,5	2,0
Centre de services partagés	94,2	104,2	101,2
Services partagés	91,8	102,0	99,6
Rendement sur les actifs	2,4	2,2	1,6
Unités corporatives	47,5	46,4	45,6
Finances	9,7	9,5	7,6
Ressources humaines	17,5	18,1	18,5
Sécurité industrielle	15,3	15,8	16,8
Affaires juridiques	4,6	2,7	2,4
Autres	0,4	0,3	0,3
HQ Équipement	12,3	11,0	12,7
HQ Production	25,3	22,0	21,1
Maintenance et opération des installations	14,7	11,7	11,1
Espaces nordiques et refacturation des autres espaces	8,1	7,8	7,5
Autres	2,5	2,5	2,5
HQ Distribution	11,4	11,6	11,1
Refacturation des espaces	10,2	10,7	10,2
Autres	1,2	0,9	0,9
Quote-part des fournisseurs compte d'écart du coût de retraite		(4,2)	
Charges totales incluant rendement	313,7	320,9	322,1

Demande :

12.1 Veuillez expliquer la diminution des charges de services partagés fournis par HQ Production entre 2010 et 2012 et apparaissant au tableau 13 de la référence.

13. Référence :

B-0018, HQT-6, document 2, page 43, tableau A3-1.

Préambule :

Tableau A3-1
Charges de services partagés facturées par le Centre de services partagés

Domaines	Charges de services partagés aux charges d'exploitation (en M\$)		
	Exercice clos le 31 décembre		
	Année historique	Année de base	Année témoin
	2010	2011	2012
Acquisition Immobilier	3,2	3,8	3,5
Gestion du matériel	35,0	39,9	41,9
Alimentation et hébergement	16,9	21,4	19,6
Services alimentaires	6,8	6,9	6,6
Transport aérien	0,3	0,3	
Gestion documentaire	6,9	6,7	5,6
Environnement	3,1	2,8	2,1
Service de transport	0,3		
	19,3	20,2	20,3
Total sans rendement	91,8	102,0	99,6
Rendement sur les actifs du fournisseur	2,4	2,2	1,6
Total incluant rendement	94,2	104,2	101,2

Demande :

- 13.1** Veuillez expliquer l'augmentation des charges de services partagés du poste Gestion du matériel entre 2010 et 2012 et apparaissant au tableau A3-1 de la référence.